

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2020

OBJET : Création des postes d'adjoints

L'an deux mille vingt et le 23 mai à 10h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean-Marc, Maire.

Présents : Mme MARTY Laetitia, Mr. BIAU Jean-Luc, Mr. GALY-BRUSQUET Pierre, Mr. LE LURON Renaud, Mr. PAREDES Baptiste, Mr. ROSELLO José.

Mr. BIAU Jean-Luc a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne, pour la commune de Bax, un effectif maximum de 2 adjoints.

Après délibération, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer à un le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Ainsi fait et délibéré à Bax, les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
Exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'Etat le 08/06/2020

Le Maire, Jean-Marc MANFRIN



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Manfrin".

